

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Rue Vauban-place Saint-Fiacre - Aménagement d'un plateau piétonnier - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Mise en appel d'offres des travaux - Demandes de subventions

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de la place de la Libération a conduit à l'élargissement du domaine piétonnier.

Aussi, dans le cadre de la poursuite de la mise en valeur du secteur sauvegardé, est-il proposé de réaliser les plateaux piétonniers de la rue Vauban et de la place Saint-Fiacre.

Les travaux consisteraient, après démolition de la chaussée et des trottoirs actuels, à construire un plateau piétonnier revêtu de dalles en pierres naturelles pour assurer la continuité entre la place de la Libération et la partie déjà dallée de la rue Vauban. Ils comporteraient également des travaux d'assainissement et la mise en place de fourreaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle des aménagements est estimée à 500 000 € TTC.

Leur maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise, par voie d'appel d'offres ouvert.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. adopter le programme d'aménagement des plateaux piétonniers de la rue Vauban et de la place Saint-Fiacre tel qu'il est présenté dans le rapport ;
2. arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 500 000 € TTC ;

3. décider de confier leur maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise ;
4. m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert ;
5. m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
6. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 1 1° du code des marchés publics ;
7. m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
8. solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être allouées pour ces aménagements, notamment celle du Fond d'Intervention et de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC).

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT